



# **Conseil Local de Sécurité et de prévention de la Délinquance de Guéret 2017 - 2020**

Partenariat - Prévention - Tranquillité  
Bien vivre ensemble à Guéret



# **Les groupes de travail du CLSPD sont composés**

**Groupe opérationnel consacré au programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique**

**Groupe de travail :**

- La Police
- Les bailleurs publics et privés
- Les organismes sociaux
- La Ville de Guéret
- L'Agglo du Grand Guéret
- La DDCSPP
- Le Conseil Départemental
- Le Tribunal de Grande Instance
- Le CAVL (Coordinateur + médiateur)
- L'UDAF
- La Préfecture



# Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

**Rappel des objectifs :** Lutter contre le sentiment d'insécurité, lutter contre les incivilités et les dégradations.

## **Propositions du groupe de travail :**

- Dans le cadre de la cellule de veille, mettre en place un croisement des faits constatés à travers plusieurs indicateurs (Faits relatés par la police, les bailleurs sociaux, la ville...) Exemple : nuisances, dégradations, rassemblements, cambriolages, violences...
- Etablir et rendre publique un guide sur la tranquillité publique dans lequel figureraient les acteurs concernés.
- Mettre en place un protocole établissant une coordination entre l'intervention du médiateur ville de Guéret selon sa fiche de poste et la police (*Passage de la tranquillité publique à la sécurité publique*)
- Créer un deuxième poste de médiateur pour agir en binôme et pour avoir toujours une présence durant les périodes de congés ou de maladie. Ce poste pourrait être plus sur un profil de travailleurs de rue.



# Les groupes de travail du CLSPD sont composés

**Groupe opérationnel consacré au programme d'actions à l'attention des jeunes exposés à la délinquance**

**Groupe de travail :**

- La PJJ
- Le SPIP
- La Police
- La DDCSPP
- L'Education Nationale
- La Ville de Guéret (les services concernés)
- Le Centre Social Tsigane ( UDAF 23 )
- Le CD 23/Utas de Guéret
- Les Associations locales qui interviennent dans le champ de la prévention et de l'éducation
- Le CAVL via son coordonnateur



# Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance et prévention de la récidive

**Rappel des objectifs :** Lutter contre le décrochage scolaire, responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs et responsables de leurs parcours, lutter contre l'oisiveté et la marginalisation, proposer un projet individuel permettant de lutter contre la récidive et inscrire le jeune dans un parcours de formation conduisant à l'emploi.

## **Propositions du groupe de travail :**

- Rechercher à coordonner sur le plan local les actions menées par les CESC en vue d'établir un travail dans la durée et d'instaurer une planification pour permettre aux acteurs locaux d'agir sur l'ensemble des projets. La mise en place d'un CESC départemental peut aller dans ce sens.
- Apporter une attention particulière auprès des jeunes issus de la communauté tzigane en s'appuyant sur le projet social du centre tzigane de l'UDAF (*Montage de projets, soutien financier, échange d'informations...*)
- Former des acteurs publics qui interviennent auprès de la communauté des gens du voyage
- Renforcer et améliorer l'accueil des jeunes en TIG par la collectivité sur des secteurs d'activités tels que l'animation, les arts vivants, la restauration, les espaces verts...
- Etablir une convention avec les organismes de formation (*AFPA, Mission Locale, Greta, ...*) pour accueillir les jeunes identifiés par le CLSPD.



# **Les groupes de travail du CLSPD sont composés**

**Groupe opérationnel consacré à la commission santé pour  
prévenir et lutter contre les conduites à risques chez les  
jeunes**

**Groupe de travail :**

- La MDA
- L'IREPS
- La DSDEN
- L'ANPAA
- La MGEN
- ALISO
- Alcool Assistance
- La Ville de Guéret
- La Préfecture



# Programme d'actions consacré à la commission santé

## Rappel des objectifs :

- Prévenir des conduites à risques chez les plus jeunes
- Identifier l'état de santé des jeunes pour agir contre les comportements à risques
- Monter des projets de santé publique en responsabilisant le public addictif

## Propositions du groupe de travail :

- Renforcer les moyens auprès des acteurs locaux pour réduire les risques lors de manifestations festives (Conventionnement avec les organisateurs pour intégrer dans leurs manifestations la présence d'un acteur local pour réduire les risques avec la mise en place d'une charte ou d'un protocole conçu par l'ANPAA 23)
- Etablir un recueil de données sur l'état de santé des jeunes du second degré jusqu'à 16 ans sur notre territoire en vue d'apporter des préconisations sur les besoins identifiés.
- Proposer des formations auprès du personnel (*associatif ou municipal*) présents lors de soirées festives pour mieux maîtriser les gestes de prévention des risques type PSC Niveau 1.